

NÉCESSITÉ DE LA RÉFORME OU DE LA DISSOLUTION DES NATIONS UNIES SUITE AU DÉCLENCHEMENT DE LA GUERRE RUSSIE-UKRAINE

Par

Georges SUMAILI SHINDANI

*Professeur à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques, Département
des Relations Internationales à l'Université Libre de Kinshasa (U.L.K)
et à l'Université Panafricaine de Gouvernance et Innovation (U.P.G.I)*

RÉSUMÉ

Le besoin de réformer ou de dissoudre l'Organisation des Nations-Unies est une nécessité vu la réalité du système international actuel. En plein vingt-et-unième siècle, les Etats, à cause de leur intérêt plongent l'humanité dans une crise sans raison. En observant la vie internationale, il est difficile de nier qu'il y a d'un côté une croissance en vitesse des rapports de force entre États qui préfèrent recourir aux rapports de force plutôt qu'au droit international et de l'autre côté l'agression à ciel ouvert du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Eu égard aux faits émanant du conflit opposant la Russie à l'Ukraine, les relations internationales actuelles reprend automatiquement sa définition traditionnelle étant que science de la paix (irénologie) et de la guerre (polémologie).

Le monde appartient aux plus forts, la critique et la contestation aux faibles. L'Organisation des Nations-Unies est de nos jours une figuration ou mieux organisation légitimatrice des actes des puissances. Ce que l'on vit en réalité, avec la Russie, les Etats-Unis l'ont fait en Irak, en Libye et au Panama, la France l'a fait en Côte d'Ivoire et en Libye, l'Israël en Palestine, le Rwanda et l'Ouganda en RDC etc. Où est la justice dite internationale ?

A quoi seroent les principes des relations et organisations internationales dans la société d'aujourd'hui ?

La jungle moderne s'installe et imposera à la longue un pouvoir ou un ordre unique non pas par le consentement des Etats mais par la force si la machine dite Organisation des Nations-Unies n'est pas réformé ou dissous. Au lieu de se plaindre, que les dirigeants des Etats du monde sortent de la logique de la jouissance et de la prédation, pour penser quoi faire de ladite organisation.

Mots-clés : *Réforme, dissolution, Etat, Organisation des Nations-Unies, Société Des Nations, Guerre, Conseil de sécurité, Assemblée générale des Nations-Unies, nouvel ordre mondial.*

ABSTRACT

The need to reform or dissolve the United Nations is a vital necessity when we consider the current international system. Because of their own interests, some states, in this 21st century, mind you, feel entitled to plunge the humankind in a causeless crisis. When we look at the international system, it is undeniable to notice that on one side, there is a tremendous increase of resort to violence between countries that rather use force than the international law and on the other side, a shameless aggression of peace keeping and international security.

As a result of the Russia-Ukrainian conflict, the current international relation automatically takes back its traditional definition as a science of peace (irenology) and war (polemology). The world belongs to the strongest and criticism and demonstrations to the weak. Nowadays the United Nations is the embodiment or the legitimizing organization of mighty acts. What Russia is doing has been previously perpetrated by the USA in Irak, Libya, Panama, by France in Cote d'Ivoire, Libya, by Israel in Palestine, by Rwanda and Uganda in the DRC. Where is the so-called international justice?

What is the purpose of the principles of international relations and organizations in today's world? The modern jungle now reigns and will keep on imposing governments or new orders without governments' consent but by force if the United Nations machine is not reformed or dissolved. Instead of complaining the world leaders should abhor the logic of enjoyment and predation through the conception and implementation of a new reform of the organization.

Key words: *Reform, dissolution, State, United Nations, League of Nations, War, Security Council, United Nations General Assembly, new world order.*

INTRODUCTION

La crainte des pères fondateur des relations internationales moderne de voir le fléau de la guerre infligé à l'humanité d'indicibles souffrances devient une réalité car l'humanité traverse aujourd'hui son plus grand tournant de l'histoire, ça casse où ça passe. Aujourd'hui plus qu'hier, nous devons saisir l'opportunité que nous offre le temps pour changer le cours des évènements et redéfinir le système international caractérisé par une anarchie des hommes démocratiques. L'état de la nature ou la jungle a atteint son paroxysme car qui pouvait s'imaginer qu'en plein vingt-et-unième siècle, l'Etat ainsi que des hommes doués de bon sens peuvent, à cause de leur égoïsme et intérêt, pousser le bouchon plus loin jusqu'à plonger l'humanité dans une crise sans raison.

La propagande à laquelle nous assistons à travers des médias d'un camp comme dans l'autre, nous laisse perplexe et les masques tombent de ceux qui se sont toujours proclamés champions de la liberté de presse. Que pouvons-nous apporter comme réflexion au contexte de la crise due à la guerre entre le

Bloc de l'OTAN et la Russie dans ce cafouillage des idéologies et des alignements circonstanciels basé sur les jeux des alliances.

Selon le bord où on se trouve, on appelle la crise russo-ukrainienne « une invasion ». Le besoin de la cause, passez-moi cette expression pour nous permettre de poser nos postulats de départ et nos hypothèses que nous pourrions confirmer ou infirmer dans la suite des idées.

« L'invasion » de l'Ukraine par la fédération Russie suscite plusieurs interrogations sur la nécessité et l'urgence de reformer ou de dissoudre l'organisation supranationale, dénommée l'organisation des Nations Unies.

Peut-être devrions-nous remonter jusqu'au déluge pour examiner dans quel contexte cette organisation est née sur les cendres de sa défunte Société Des Nations, en sigle S.D.N. Les bombardements de l'Ukraine malgré la présence du Secrétaire Général des Nations Unies sur son sol, constituent un message envoyé au monde en général et à l'OTAN en particulier que seuls les intérêts préoccupent les Etats et non la morale internationale ; et il n'y a que les initiés en Sciences des Relations internationales qui peuvent décrypter les signaux.

Antonio Guterres, secrétaire Général des Nations unies face aux ruines à Borodyanka a déclaré : « Une Guerre au 21^{ème} siècle est une absurdité ».¹

En quoi serait-elle absurde, si lui qui gère les services centraux de cette organisation ne comprend pas les raisons fondées qui poussent les uns et les autres à s'obstiner dans une belligérance totalement insensée !

Pour bien comprendre le fait, voyons la genèse de l'esprit fondateur de l'Organisation des Nations unies (ONU).

La Société Des Nations (SDN) avait été créée à l'instigation des États-Unis d'Amérique, à l'issue de la Conférence de Paix, par un pacte annexé au **Traité de Versailles du 28 juin 1919**, après la Première Guerre Mondiales de 1914-1918.

Mais les États-Unis n'en furent jamais membres. Le Sénat américain s'étant opposé à la ratification du pacte de la SDN pourtant signé par le président Woodrow Wilson. Certains États s'en retirèrent (en 1933, le Japon et l'Allemagne hitlérienne puis l'Italie en 1937).

La création de la SDN porté en son sein les germes de sa propre destruction, c'est-à-dire de son échec. Ce fut un mort-né ! Mais l'avènement de la SDN a servi de matrice à ce qui allait venir ou lui succéder.

Dominée par une Europe divisée (États capitalistes libéraux, Russie communiste et États fascistes), la SDN ne put jamais devenir une organisation

¹ <https://www.bfmtv.com.international> (consulté le 14 mai2022)

universelle en dépit de sa vocation. Sa dissolution juridique fut accomplie en 1946 au cours d'une session de l'Assemblée générale des Nations unies, et les biens et avoirs de la SDN furent transférés à l'ONU.

Au vu de l'échec de la SDN, fort de l'expérience malheureuse de cette tentative de créer une organisation ayant la prétention d'avoir une autorité à défaut d'être égale ou supérieure aux Etats, la création d'une nouvelle organisation de ce type fit l'objet d'une lente maturation qui aboutit à la conférence de San-Francisco. Elaborée par les représentants des 50 États présents, la Charte des Nations unies sera adoptée à l'unanimité. Elle entrera en vigueur après sa ratification par la Chine, la France, le Royaume-Uni, l'URSS, les États-Unis et la majorité des autres États signataires (art. 110 de la Charte).

Unanimement les signataires, se convinrent de mettre sur pied une organisation à laquelle les Etats cèderaient, du moins théoriquement, une partie de leur destin commun, pour être le seul cadre d'équilibre et d'entente malgré les divergences idéologiques et téléologiques.²

Dans le préambule de la charte des Nations Unies, il est clairement indiqué ce qui suit :

Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,...

De nos jours, nous observons les mêmes causes de l'échec qui ont conduit à la dissolution de la Société des Nations se répéter avec l'Organisation des Nations-unies vis-à-vis du conflit Russie-Ukraine. A voir de plus près, les mêmes causes produisant les mêmes effets, les dirigeants politiques n'ont pas tiré de leçons de l'histoire.

Depuis environ 30 ans, plusieurs pays ainsi que plusieurs grands Hommes réclament la réforme des Nations-Unies et certains radicaux vont plus loin encore en demandant tout simplement la suppression de ladite Organisation. Mais le problème n'est pas seulement de demander sa dissolution, sans proposer une alternative. Dissoudre l'ONU pour la remplacer par quoi ? Là, les abolitionnistes ne proposent absolument rien.

Il s'avère que c'est irresponsable dans un contexte d'une telle anarchie de laisser le monde sans aucune structure qui puisse tempérer les ardeurs des uns et des autres. Ce serait abandonner l'humanité au grand dam des vampires qui pourront disposer des vies humaines à leur guise. Si l'anarchie s'installe, le monde vivra un traumatisme tel que décrit par Jean-Pierre Chevènement cité

² Georges SUMAILI SHINDANI, *Relations Internationales II*, L2 RI, UPGI, 2019-2020, p.12.

³ Antoine Daniel BASELE I., *Concert des nations*, collection 258, 2005, p.44.

par Henri Mova Sakanyi « rupture de civilisation soudaine et durable, brutalisations, c'est-à-dire ensauvagement de la société...⁴

L'option la plus rationnelle serait à notre sens celle de la Réforme que de la dissolution.

Les abolitionnistes pensent que l'organisation des Nations-Unies est en phase de se fracasser comme son ancêtre la Société des Nations.

Depuis une période, la vie internationale est agitée et est caractérisée par des multiples mésententes entre États. Le débat sur la ou les meilleure(s) stratégie(s) de garantir la paix et la sécurité internationale n'est guère clos, pour les uns (idéalistes) les armes constituent un danger dans les relations internationales. C'est pourquoi ils prônent un désarmement général et complet en vue de mieux promouvoir la coopération. Pour les autres (réalistes) les armes constituent une stratégie efficace de dissuasion pour décourager les menaces de guerre et sont donc un instrument de paix et de sécurité internationale. Selon eux, il faut par conséquent améliorer sans cesse la qualité et la quantité des armes.⁵

Notre problématique consiste à nous poser certaines questions pertinentes auxquelles nous tenterons d'apporter quelques réponses comme solutions ou des pistes des solutions :

1. Pouvons-nous considérer que l'Organisation des Nations-Unies a échoué dans sa mission de maintenir la paix au monde ?
2. Au regard des conflits qui naissent chaque jour peut-on dissoudre l'Organisation des Nations-Unies ou la réformer ?
3. Pourquoi doit-on réformer l'Organisation des Nations-Unies ?
4. Pourquoi doit-on dissoudre l'Organisation des Nations-Unies ?

Ces types de questionnement alimentent de nos jours les débats scientifiques ou même les débats tout court, depuis le début de ce conflit Russie-Ukraine.

L'ONU a-t-elle échoué dans sa mission ?

Tant que faire le peu, l'Organisation des Nations- Unies intervient dans beaucoup des théâtres de guerre sur la planète, les uns avec succès et les autres avec moins de résultats escomptés. Le problème c'est dans le chef de celui qui apprécie un verre en moitié plein ou en moitié vide.

Disons qu'il est bien établi qu'en relations internationales les conflits internationaux ne surprennent pas outre mesure tant il est vrai qu'ils

⁴ HENRI MOVA, S., *La science des Relations Internationales*, Ed. Harmattan, 2015, p.147.

⁵ Diur KATOND, G., *Glossaire des Grands problèmes politiques internationales contemporains*, Memo 2013, p.82.

constituent une pathologie liée à la nature humaine qui oscille entre coopération et conflit, gentillesse et méchanceté, joie et tristesse⁶

I. RÉFORMER LES NATIONS-UNIES

Années après années, plus de quatre décennies, le débat sur une réforme de l'ONU et particulièrement de son Conseil de sécurité, qui ne représente plus le monde d'aujourd'hui et s'est révélé incapable d'empêcher l'invasion de l'Ukraine par la Russie, rebondit avec acuité.

Le débat n'a pas attendu la Guerre Russie-Ukraine pour s'inviter à la table des enjeux du monde.

Nous pouvons bien voir que l'Organisation des Nations-Unies unies a vieilli, le dispositif institutionnel a vieilli également. 77 ans l'ONU ressemble à un vieux croulant qui mérite une cure de jouvence.

"Ni l'Assemblée générale des Nations-Unies, ni le Conseil de sécurité ne fonctionnent plus adéquatement. Des réformes urgentes sont requises", a réclamé fin mars le président ukrainien Volodymyr Zelensky au Parlement japonais.⁷

"Nous devons développer un nouvel outil préemptif qui puisse réellement arrêter les invasions", a-t-il plaidé, une supplique répétée dans plusieurs pays et encore le 5 avril 2022, devant le premier concerné : le Conseil de sécurité.⁸

Censée garantir la paix et empêcher une troisième guerre mondiale, cette instance créée en 1945 conserve en socle un groupe de cinq pays membres permanents dotés d'un droit de veto - Etats-Unis, Russie, Chine, Royaume-Uni et France, qui leur permet de s'auto-protéger et de garder la main mise sur les affaires du monde. « Le droit de veto russe devient un droit de tuer en toute impunité », a déclaré Volodymyr Zelensky devant le Conseil de sécurité de l'ONU.⁹ Ainsi ils agissent sans avis des Nations-Unies en sachant que n'importe quand, ils brandiront leur droit de veto. Ils se fichent du reste du monde, et pensent prendre en otage toute l'humanité dans leurs relents de vainqueurs de la seconde guerre mondiale. C'est ce syndrome de vainqueurs qui continue encore à les caractériser oubliant que le monde a évolué et que le contexte a suffisamment changé.

Nous prendrons quelques illustrations abusives de l'utilisation du droit de veto : Depuis 2011, Moscou l'a utilisé une quinzaine de fois pour la Syrie. Ce droit de veto lui garantit de ne pas être écartée du Conseil de sécurité, la Charte

⁶ Diur KATOND, G., *op. cit.*, p.81

⁷ <https://www.lefigaro.fr/flash-actu>. (consulté le 14 mai 2022).

⁸ <https://m.youtube.com/watch> (consulté le 10 mai 2022)

⁹ <https://rtbf.be/article,le-dro...> (consulté le 10 mai 2022)

de l'ONU ne prévoyant une exclusion par l'Assemblée générale d'un membre que sur recommandation de cette instance (article 6).

De leur côté, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont envahi en 2003, l'Irak sans l'aval de l'ONU et sans conséquences sur leur position au Conseil de sécurité.

Outre le droit de veto et l'absence de représentativité de la communauté internationale parmi ses membres permanents, sans l'Afrique et ni l'Amérique latine, le fonctionnement du Conseil dépend d'un monopole exercé dans de nombreux dossiers par Washington, Londres ou Paris.

Parmi les 15 membres du Conseil de sécurité (cinq permanents et dix non permanents), le partage des rôles est inégal, juge un ambassadeur d'un des dix pays membres non permanents. Ces derniers, élus pour deux ans chacun, "*se voient confier les tâches bureaucratiques de président des Comités des sanctions*" et "*nous ne pensons pas que ce soit une répartition équitable du travail*", indique-t-il sous couvert de l'anonymat.¹⁰

Ainsi c'est à des rôles de seconde plan que les Etats non permanent qui ont la chance au tour de rôle de siéger au conseil peuvent faire prévaloir leurs voix. Au final, le Conseil de sécurité est dénoncé pour sa paralysie récurrente, le Secrétaire général de l'Organisation, Antonio Guterres, critique une gouvernance mondiale dévoyée, et les Nations-unies sont pointées du doigt globalement et sans demi-mesure. Ce n'est pas à tort qu'un dirigeant européen, Chirac, l'avait qualifié de « Machin » !

En réalité, "l'ONU c'est comme le cholestérol", tempère Bertrand Badie, spécialiste à Paris des relations internationales. "Il y a le bon", avec notamment l'aide humanitaire dispensée sur la planète et qui sauve des vies, et "il y a le mauvais, avec le Conseil de sécurité".

Ce machin qui ne sert que d'instrument d'oppression ou de répression entre les mains des puissances, vainqueurs de la seconde Guerre Mondiale, mérite une transformation ou mieux encore une transmutation. Mais revenons d'abord à l'essentiel concernant la première idée de réforme venant de Boutros Galli en 1992, puis Koffi Annan en 2006.

Mais nous nous sommes plus focalisés sur le plan de réforme laissé par KOFFI Annan qui est considéré comme une bible, une sorte de piste de solution selon Jean Ziegler rapporteur de l'ONU.

Pour Koffi Annan la réforme était d'une grande nécessité car, les règlements et règles ne répondaient plus aux besoins et rendaient même très difficile le fonctionnement de l'Organisation avec efficacité et efficience,

¹⁰ <https://actualite.cd> (consulté le 14 mai 2022)

« Nos règles et règlements ont été conçus pour un Secrétariat essentiellement statique, dont la principale fonction était d'assurer le service de conférences et de réunions des États membres et dont les fonctionnaires travaillaient pratiquement tous au siège. L'ONU ne répond plus à cette description », a affirmé Kofi Annan.

Si nous voyons dans quel contexte ce machin a été conçu, ses règles et règlements, nous comprendrons que tout a été fait dans le but de privilégier les États sociétaires, qui considèrent le conseil de sécurité comme le Conseil d'administration d'une entreprise multinationale. Se voyant associés, et donc participants au capital social de leur entreprise, ils se fichent du reste du monde qu'ils prennent pour des travailleurs au sein de leur société capitaliste.

L'administration centrale des Nations-unies est réduite à des tâches « ménagères » presque de préparer du café pour les invités sans influence majeure sur les grands dossiers. Celui qui ose lever le ton, il voit son mandat écourté comme celui de Boutros Galli.

« Aujourd'hui, grâce aux mandats que nous confient les États Membres, nous sommes directement engagés dans de nombreuses parties du monde, où nous travaillons sur le terrain pour améliorer le sort de ceux qui sont dans le besoin », a-t-il poursuivi.

La tâche est immense, si on considère les missions de maintien de la paix sur toute l'étendue du globe ; mais les moyens conséquents, les instruments juridiques (les résolutions) à défaut d'être pris à temps, sont foulés aux pieds par des puissances membres de ce club des intouchables.

« Plus de 70 % de notre budget annuel, qui se monte à quelque 10 milliards de dollars, est actuellement consacré au maintien de la paix et à d'autres opérations sur le terrain, contre près de la moitié d'un budget deux fois moins élevé il y a 10 ans », a-t-il indiqué.

Quand on voit le budget consacré aux missions sur les théâtres des opérations sans cesse en augmentation, on comprendra combien cette organisation bouffe des milliards qui auraient dû être dirigés dans d'autres secteurs de développement qu'à étendre le feu que l'on crée soi-même en vue d'écouler le surplus d'armes et de contrôler les sources des matières premières.

« Dans les 16 années qui ont suivi la fin de la guerre froide, nous avons entrepris deux fois plus de nouvelles missions de maintien de la paix qu'au cours des 44 années précédentes. Les dépenses de maintien de la paix ont quadruplé », a-t-il souligné.

En termes des statistiques, les années qui suivirent la fin de la seconde Guerre mondiale, ont vu le budget du rétablissement et du maintien de la paix quadrupler qu'auparavant. Ceci non pas parce qu'il y a eu plus d'intérêt pour la paix mais plutôt à cause des conflits inutiles qui n'aurait pourtant évité. Que des pertes en vies humaines et en ressources financières.

« Plus de la moitié des 30.000 agents qui forment notre personnel civil sont aujourd'hui déployés sur le terrain non seulement dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, domaine qui a en soi pris beaucoup d'ampleur et a énormément gagné en diversité et en complexité, mais également pour des activités aussi variées que les secours humanitaires, la justice pénale, la surveillance et le renforcement des capacités en matière de droits de l'homme, l'assistance électorale et la lutte contre la drogue et le crime », a-t-il rappelé.

Toute cette pléthore de personnel, plus de trente mille, est aujourd'hui diversement employée dans le domaine non seulement du maintien de la paix mais également celui de la justice transitionnelle, les secours humanitaires, la surveillance en matière des droits de l'homme, l'assistance électorale et la lutte contre la drogue et le crime.

« Le nombre d'agents humanitaires qui travaillent sur le terrain a été multiplié par huit », a-t-il encore précisé.

Ceci pour vous dire combien la bureaucratie onusienne a exponentiellement augmenté mais sans impact réel sur la maîtrise des défis sur terrain.

« Malgré toutes les difficultés, notre personnel en fait plus chaque année. Mais notre système de gestion n'est pas à la hauteur. Il n'est pas adapté à la gestion d'opérations mondiales coûtant des milliards de dollars et devant souvent être déployées très rapidement. Tant les fonctionnaires que les États membres méritent mieux », a-t-il fait observer.

Les opérations ne suivent pas au même rythme l'explosion pléthorique du personnel. Le mode de gestion des opérations du maintien de la paix n'est pas adapté aux défis sécuritaires sur terrain.

« Le moment est venu d'opérer des réformes plus profondes. Ce qu'il faut faire et ce que nous avons la chance unique d'entreprendre, c'est refondre complètement l'ensemble du Secrétariat, ses règles, sa structure, ses rouages, pour qu'il soit mieux adapté aux réalités d'aujourd'hui et puisse mener à bien les nouvelles opérations que les États membres lui confient et attendent de lui qu'il exécute », a-t-il insisté.

Il faut saisir cette opportunité pour revisiter les instruments juridiques, la structure, ses mécanismes de fonctionnement pour adapter l'ONU aux réalités des faits sur terrain. Il y a une dichotomie entre la volonté exprimée par les textes fondateurs et la réalité qui a évolué suite au changement de contexte international. On ne fait du neuf avec du vieux.¹¹

Certains nous diront : « qu'on ne verse pas du nouveau vin dans de vieilles outres » !

¹¹ <https://www.erudit.org> (consulté le 20 mai 2022)

Pour lui les Nations-Unies ne pouvaient éviter une réforme. La réformer maintenant est plus qu'une nécessité, mais une urgence. Surtout avec ce à quoi on assiste dans cette crise qui plonge l'humanité dans une incertitude. Les forces s'enlisent, et les puissances comptent sur l'usure du temps afin d'espérer ruiner ceux qui ont pris le risque de s'engager dans les hostilités. Les puissances qui soutiennent l'Ukraine, promettent de la reconstruire ; or elles ne l'ont jamais fait pour l'Irak, la Lybie, la Syrie, les Balkans etc.

Au-delà de tout, cette réflexion doit être ambitieuse et réaliste.

Ambitieuse : elle doit aller au-delà de l'amélioration du fonctionnement, de la gestion et de la rationalisation du secrétariat ;

Réaliste : elle doit aboutir à un projet de réforme réalisable malgré les nombreux obstacles et non pas à une construction parfaite, reflet d'une humanité idéale, qui demeurerait dans les cartons. Doit-elle viser l'avènement de la « communauté internationale », composée exclusivement de démocraties, ou se contenter plus modestement de réformer l'enceinte où tous les Etats du monde coexistent ou tous les Etats coopèrent quel que soit leur degré d'avancement démocratique ?

Il faut aussi être conscient de grandes manœuvres de puissance que déclenchera inévitablement cette réforme, quand elle sera engagée, pour essayer de les contrer ou de les canaliser dans le sens souhaité. Gardons enfin constamment à l'esprit que selon la Charte, toute révision requiert l'accord de deux tiers des membres de l'Assemblée générale et des cinq membres permanents. C'est donc un long processus qui requiert une large majorité des Etats membres et de l'unanimité au sein du conseil de sécurité.

Si l'on veut que l'ONU retrouve une crédibilité suffisante pour endiguer et enrayer la contagion de l'unilatéralisme et de la guerre préventive, tout en répondant mieux aux aspirations croissantes à une meilleure gestion du monde, c'est en priorité au Conseil de sécurité, à sa composition, ses pouvoirs et son mode de décision que nous devons nous intéresser. Définir qui peut légitimement décider de recourir à la force est la clé de tout ordre international.

N'oublions pas d'abord que le principe même d'un conseil de sécurité composé de membres permanents détenteurs d'un droit de veto est directement issu de l'analyse faite par les Américains, les Britanniques et les soviétiques avant même la fin de la seconde Guerre mondiale, des causes de naufrage de la SDN. Aujourd'hui les cinq Etats permanents nous citons, Etats-Unis, Russie, Chine, Grande-Bretagne, France, ne représentent évidemment plus à eux seuls le monde de 2022. A ce jour, il y a les Etats émergents qui constituent une force non négligeable dont leur voix mérite d'être prise en compte dans le concert des Nations.

Quelles sont les positions des cinq Etats permanents sur la réforme ?

Les positions des membres permanents du conseil de sécurité sont peu variées. Cependant, une analyse plus approfondie nous permet de dégager deux principales tendances.

La première tendance regroupe la France et Royaume-Uni qui militent en faveur de l'élargissement des deux catégories de membres du Conseil de sécurité.

La seconde tendance est celle des Etats-Unis d'Amérique, de la Chine et de la Russie qui, en dépit de leur position favorable à la réforme, émettent toute fois des objections.

1. Les positions de la France et du Royaume-Uni

La France et le Royaume-Uni parlent d'une même voix sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. La position de la France a été explicitée lors des 67^{ème} et 68^{ème} Assemblée générale des Nations-Unies lorsque son ancien président François Hollande recommandait l'application des « *codes de bonne conduite* » en cas de crimes contre l'humanité. Elle est allée plus loin dans sa recommandation en demandant aux membres permanents du Conseil de « *renoncer massivement* » au veto lorsque la situation venait à mettre en mal les buts et principes de la création de l'ONU.

L'État français est resté constant dans sa position réformiste. En effet, lors du XIII^{ème} Sommet de la Francophonie à Montreux (Suisse), en octobre 2010, le Président Sarkozy avait mentionné que la réforme du Conseil de sécurité n'est qu'un aspect d'une restructuration générale de l'ensemble des organes de l'ONU. Il s'insurge contre le statu quo observé pendant des décennies sur la question.

Cette position française reste constante au cours de tous les forums auxquels la France prend part.

On note par ailleurs un soutien inconditionnel de la France au projet du G4 qui préconise un élargissement à vingt-cinq membres pour les deux catégories. C'est ainsi que nous voyons de nos jours, les experts Français enquêtent à cote des volontaires Ukrainiens pour déterminer les crimes de guerre Russes en Ukraine.

2. Les positions des États-Unis d'Amérique, de la Chine et de la Russie

Il est particulièrement important selon les analyses de Steven Ekevich, de connaître la position des États-Unis d'Amérique sur la question de la réforme du Conseil de sécurité en raison de sa suprématie politique sur la scène internationale. Longtemps resté timide sur le sujet, le pays est sorti de son silence pour formuler une modeste proposition de réforme.

Il adopte une vision plus globale, car souhaite que « toute réforme du Conseil de sécurité doit s'inscrire dans un dispositif plus large des Nations Unies, aucun domaine spécifique en matière de réforme ne devrait être considéré à l'exclusion de tout autre ».

Toute réforme particulière aura un goût d'inachevé. Il faut restructurer ou reformer dans l'ensemble l'organisation internationale.

L'auteur affirme également que les Américains ne croient pas que la réforme du seul Conseil de sécurité ne pourra mettre fin aux « problèmes les plus urgents de l'organisation ».

Selon lui, l'État américain met en avant la lourdeur administrative de l'organisation, le « manque de vigueur de ses prises de décisions, de l'absence de méthodes modernes de gestion responsable et des divisions politique de l'Assemblée générale ».¹²

Ce reproche est fait plusieurs fois à cette machine bureaucratique des nations unies :

1. Le manque de vigueur ou de rigueur (de coercition) dans la prise de décision ;
2. L'absence de méthodes modernes de gestion responsable ;
3. Des divisions politiques de l'assemblée générale des nations unies.

La Chine est tout aussi favorable à une réforme du Conseil de sécurité. Mais, à l'instar des Etats-Unis d'Amérique, elle soulève aussi quelques objections.

Elle estime que les pays développés sont surreprésentés et ne pourraient en conséquence se prévaloir de nouveaux sièges. Les Chinois souhaitent plutôt une ouverture en faveur des pays en développement qu'elle estime sous-représentés en vue d'avoir un organe crédible et représentatif de toutes les régions de la planète.

En revanche, ce pays s'oppose à l'entrée de l'Inde et du Japon pour préserver son leadership régional. La position chinoise prend le contre-pied de la vision des Etats-Unis d'Amérique qui soutiennent une candidature japonaise et mettent l'accent sur les performances économiques et les capacités militaires des États.

En somme, la Chine et les États-Unis d'Amérique ne partagent pas la même opinion sur la question de la réforme du Conseil, notamment quant au choix sur les critères de sélection de nouveaux membres.

Quant à la Russie, elle a fait connaître sa position dès lors de la 68^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations-Unies. Elle dit être favorable aux

¹² <https://www.academiedegeopolitiqueseeparis.com> (consulté le 20 mai 2022)

modifications rendant le Conseil de sécurité plus représentatif sans qu'il soit porté atteinte à son efficacité, sa productivité, la rapidité de la prise de décision.

Le pays souhaite un compromis qui obtiendrait l'assentiment d'un grand nombre d'États membres, voire plus des deux tiers prévus par la Charte.

Après avoir présenté les différentes positions des membres permanents, nous devons constater que chacun de ces membres adopte une attitude égoïste visant à préserver ses privilèges et intérêts. Ils admettent le besoin de réforme, tout en touchant au nœud de la question : **le droit de veto**.

Les États membres semblent avoir pris conscience de l'ampleur de la problématique, notamment de la difficulté à obtenir un consensus autour d'une réforme. Cela ne devrait pas faire obstacle à la formulation d'une proposition destinée à concilier les positions de l'ensemble des membres des Nations-Unies.

L'ancien Président français Nicolas Sarkozy estimait qu'il faut repenser les institutions internationales lors d'un entretien avec Emmanuel Macron au regard du conflit russo-ukrainien. *« Il faut créer de nouvelles institutions multilatérales. L'OTAN, le G7 et le G20 ont échoué et l'ONU fait preuve d'apathie et d'immobilisme. Il est temps d'inventer des institutions qui permettront le multilatéralisme du 21^{ème} siècle. Or, nous vivons au 21^{ème} siècle avec des institutions du 20^{ème} siècle ».*

Faut-il réformer l'organisation des Nations Unies ou réviser les relations entre les États ?

Le monde, on le sait, ne traite pas la race humaine de la même façon, suite à une considération à géométrie variable des variables des conflits selon qu'on est de Yémen, de Palestine ou de l'Ukraine. Certains humains ont plus des droits que d'autres. Cette situation d'inégalité est favorisée par la suprématie et l'arrogance de certaines puissances occidentales, les États Unis en tête ; nantis et assurés de sa puissance financière et militaire et se considérant comme les seuls maîtres du monde foulant ainsi au pied même les principes élémentaires du droit international qui régit les relations entre les Nations.

Plus grave encore, même les fameux droits de l'homme et la prétendue civilisation dont, ils se réclament défenseurs, sont bafoués de la pure des manières au gré de leurs intérêts et autres démonstrations des forces.

La Chine dénonce cette attitude en disant que les États Unis prétendent maintenir le rôle central de la charte des Nations-Unies, mais ils font le contraire.

Quelles sont alors les réformes proposées ?

1. Ouvrir le Conseil de sécurité sans le bouleverser

Faire que la composition du Conseil de sécurité exprime exactement les réels équilibres internationaux, telle est l'ambition suprême de toute réforme de l'ONU. Ouvrir le conseil de sécurité aux autres acteurs internationaux permet de d'y apporter du sang neuf avec d'autres puissances. Cependant, cette ambition se heurte toujours aux deux mêmes obstacles

- Aucun des cinq membres permanents n'est prêt à abandonner son siège, ses privilèges ; de plus, chacun de ces cinq permanents dispose, par l'article 108 de la Charte, d'un pouvoir de veto sur toute proposition de réforme ;

- Nombre d'Etats (Allemagne, Japon, Inde, Brésil et bien d'autres) revendiquent pour eux un siège de membre permanent et chaque demande en suscite d'autres : la candidature de l'Inde entraîne, au nom du « **pourquoi pas moi ?** », celle du Pakistan tous détenteurs de l'arme nucléaire ; la candidature de l'Allemagne déchaîne la fureur de l'Italie et celle du Japon, les foudres de la Chine. Les surenchères sont telles que les détenteurs présents des sièges de membres permanents sont fondés à ne pas bouger.

2. Attacher des conditions à l'utilisation du droit de veto en particulier dans le cas de crime grave contre l'humanité (Koffi Annan).

3. Avoir une plus grande représentation des États dans le conseil de sécurité des Nations -Unies.

4. Donner la priorité à la prévention et au maintien de la paix, renforcer l'efficacité et la cohérence des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales et de progresser vers un pilier unique et intégré pour la paix et la sécurité. (Antonio Guterres).

5. Pour conserver la confiance de la communauté internationale, l'Organisation doit montrer qu'elle est capable de s'adapter au temps présent et de relever avec efficacité et responsabilité les défis d'aujourd'hui. Devant ce constat, le Secrétaire général a proposé un nouveau et ambitieux modèle de gestion pour le Secrétariat et l'Organisation. Cette réforme vise en effet à responsabiliser les agents en déléguant les pouvoirs de décision le plus proche possible du terrain ; simplifier les structures et rationaliser les procédures, notamment en matière de ressources humaines ; accroître la rapidité d'exécution des mandats ; et, enfin, améliorer la transparence en rendant mieux compte aux Etats-membres. Ce changement de paradigme vise à passer l'Organisation d'une culture du processus à une culture du résultat.

Si ces réformes devaient un jour être adoptées, cela entraînerait un accroissement des interventions du Conseil de Sécurité et donc la nécessité de concevoir à une tout autre échelle non seulement les interventions d'urgence et le recours à la force pour imposer (problème du bras armé), puis maintenir la paix, mais aussi pour construire ou reconstruire les Nations-Unies et résoudre les conflits politiques souvent très anciens dont sont issus les drames ayant justifié l'intervention internationales. Des propositions ont été faites. Et cela imposera de réactualiser les mandats ou tutelles provisoires : qui les instaure, à quelles fins, pour combien de temps, avec quelle participation et quelle responsabilité des populations locales, quelle issue. On peut se voiler la face, et refuser le retour à des instruments caractéristiques de l'époque coloniale tardive, entre les deux guerres. Mais puisque dans la réalité des choses, ces pratiques se redéveloppent, autant les encadrer.

Il ne faut pas voir un tel élargissement – même codifié – de l'ingérence internationale comme une démarche caritative ponctuelle – la morale nouvelle l'emportant en fanfare contre l'égoïsme sacré des États –, mais comme un engagement constructif de longue durée, ingrat et difficile, nécessitant pour l'ONU des moyens radicalement nouveaux.

Il faut en être conscient. Pour éviter une gigantesque et tragique désillusion. Il faudra alors que les Nations « Unies » soient capables d'assumer. Mais nous n'en sommes pas là...

Mais il y'a encore des questions qui se posent :

« S'agit-il seulement de rendre l'ONU plus efficace en évitant les conflits comme ceux de la Russie-Ukraine et plus représentative et donc plus légitime son organe principal, le Conseil ? »

La réforme des Nations unies sur les points clés tels que **Conseil de sécurité, veto, recours à la force**, a plus de chances d'avoir lieu si elle a été mûrement pensée, si elle est soutenue par un grand nombre de pays et d'opinions dans le monde et si des circonstances internationales modifient le rapport de force.

Les réformes du Conseil de sécurité et de quelques autres articles de la Charte sont indispensables, mais ne seraient pas suffisantes.

Les chantiers ne manquent pas. La coordination et la coopération entre les différentes institutions et agences des Nations-Unies sont imparfaites : des problèmes globaux sont abordés plusieurs fois dans différentes enceintes, sous des angles différents de façon contradictoire, d'autres ne le sont jamais nulle part. Cela reste tout de même un sujet assez complexe.

II. LA DISSOLUTION DES NATIONS-UNIES

Nous savons que Hegel et Marx croyaient que l'évolution des sociétés humaines n'était pas infinie. Tous les deux ont établi une fin de l'histoire : une forme de société qui satisferait les besoins les plus profonds et les fondamentaux de l'homme. Pour Hegel, on l'a vu, c'était l'Etat libéral et pour Marx, la société communiste.¹³ Cela paraît fou et irréaliste aux yeux du monde, certaines personnes peuvent considérer cela comme une utopie.

Mais la réalité est là, les faits étant sacrés, nous constatons tous l'incapacité de cette organisation à prévenir des conflits et à garantir la paix au monde.

Pour une certaine école, nous avançons inexorablement vers la dissolution de l'ONU. Personne ne l'a cru entre 1920 et 1945, quand la Société des Nations fut dissoute pour créer l'ONU. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'ONU qui a suscité pleins d'espairs, vous le constatez, vient de faillir à sa mission.

On note des plaintes des Etats déposées à l'ONU, des Organisations, ainsi que plusieurs observateurs et même ses propres lamentations en font foi. Elle est en faillite, inopérante, il ne reste qu'à la déclarer morte et créer une nouvelle.

La question que nous allons nous poser est celle de savoir qui prendra la responsabilité « **d'euthanasier** » l'ONU pour la remplacer par quoi ?

Prendre un tel risque, c'est ouvrir la boîte à pandores, où nous risquons d'ouvrir la voie à un chaos généralisé.

Avec le Conflit au Kosovo de 1945-1981, l'apartheid en Afrique du Sud sans une réelle réparation, le génocide au Rwanda, une affaire commanditée en 1994, planifiée et exécutée, avec environ 1 million des morts en un mois devant les casques Bleus.

La RD. Congo, plus de 10 millions des morts suite aux pillages des ressources naturelles, spoliations, viols et tueries massives des femmes avec mutilations génitales etc. par des Etats et groupes armés soutenus par des multinationales Américaines, Canadiennes, Anglaises, Françaises, Belges, Suédoises etc., au vu et au su de l'ONU, qui a, sa plus grande mission au monde de plus ou moins 20 mille hommes, basée au Congo.

Plus de 24 ans que l'Est de la RD Congo, est en proie aux violences inouïes. Les groupes armés, les mouvements terroristes financés par des organisations islamistes ayant fait allégeance à Daesh.

Irak : Invasion des USA en Iraq, irrésolues du conseil de sécurité des nations Unies, et ce malgré le rapport de l'Enquêteur Chilien Hans Blinx, stipulant

¹³ Bertin BEYA MALENGU, *L'Etat-nation à l'épreuve de la mondialisation*, Ed., Harmattan, p.183.

l'absence des armes chimiques et de la coopération positive du dirigeant Irakien Saddam Hussein, qui détruisit à l'époque 32 missiles Air Sol. Armes chimiques qu'on n'a jamais trouvées, plongeant ainsi ce pays dans un gouffre éternel...mais dont les motivations cachées étaient l'assassinat de Saddam Hussein, le pétrole et son éclatement aujourd'hui en cours.

La France de Jacques Chirac a, à l'époque dénoncé cette invasion qui menaçait l'existence même de l'ONU. Rappelons-nous que la France s'est abstenue d'aller en guerre en Irak.

La création du phénomène Ben Laden avec Al-Qaïda, d'abord agent des USA contre l'URSS et en suite ennemi des Américains.

- Le conflit en Afghanistan ;
- Le conflit en Somali, Ethiopie et la corne de l'Afrique ;

La Libye, l'assassinat du Colonel Kadhafi et la déstabilisation du Nord de l'Afrique par la France de Nicolas Sarkozy, au prétexte de - je ne sais quoi-, or, c'était une affaire de pétrole et des sous, pour ensuite anéantir le concurrent principal leader Africain, qui, non seulement était indépendant du système économique international, mais a commencé et soutenu financièrement l'idée des Etats-Unis d'Afrique.

La Côte-d'Ivoire, où un conflit pré et post électoral a engendré des affrontements qui ont occasionné des morts de part et d'autre, mais dont on a constaté des militaires français au milieu de ceux qui sont venus arrêter un ancien Chef d'Etat d'un Pays « Souverain membre de l'ONU » de surcroît, n'oublions pas aussi le conflit Russie-Ukraine sans parler des autres aspects à géométrie variable de ce dossier.

III. A QUOI SERT L'ONU AU REGARD DE CE TABLEAU SOMBRE ?

En toute objectivité, elle ne sert à plus rien du tout, sinon les intérêts des Etats puissants au détriment de toute l'humanité.

Elle est une institution budgétivore, qui avale énormément des fonds pour aucun résultat durable. Elle est en fin un club des puissants, où les petits Etats ne sont-là que pour jouer juste un rôle symbolique et protocolaire afin de cacher la face des crimes et incompétences des grands.

Pour Jean Jacques wondo OMANYUNDU (Expert et analyste des questions sociopolitiques et sécuritaires de la République démocratique du Congo et d'Afrique)

« Il est, à mon avis, nécessaire pour les Etats de chaque continent de se retirer de l'ONU, et de créer ou consolider leurs organisations continentales ou régionales et opérer à leurs seins, des vraies réformes contraignantes, avec des Cours de justice continentales, à l'instar de la Cour Européenne de Justice »

Effectivement Ces institutions doivent être mises en place au regard des textes qui ressemblent aux valeurs de chaque Etat-Membre, et non des lois et textes qui ne reflètent ni leurs us ni leurs coutumes jugées acceptables.

La marginalisation de l'ONU devient patente avec l'apparition de plus en plus d'organismes internationaux parallèles tels que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'OTAN ou NATO, le G8, le G20, le groupe des puissances atomiques, le BRIC, la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), etc...

Nous vivons ainsi le siècle de la fin des idées au regard de ce qui se passe au monde, face à ce que l'on attend de l'ONU, avec la Cour internationale de Justice. C'est le désespoir !

Quels sont les avantages de la dissolution des Nations-Unies :

1. Cela va permettre de créer une institution plus jeune adaptée aux problèmes et situations que rencontrent les pays du monde actuel
2. Nous pourrions avoir une approche assez différente sur des secteurs comme l'environnement vue qu'en ce moment il s'agit d'un sujet assez perturbant Mais en dépit de cela il pourrait également avoir des grandes conséquences suite à la dissolution des nations unies.
3. Il pourrait arriver que certains États refusent de se remettre ensemble pour une organisation suite à cette dissolution
4. Cela pourrait être la cause des guerres à venir car il faut admettre que malgré tout l'organisation des nations unies fait de son mieux pour maintenir ce bout de calme
5. Une telle vision est apocalyptique, irréaliste et surtout pas dans ce contexte
6. Supprimer l'ONU au motif qu'elle est inefficace, serait suicidaire !
7. Si les Nations unies ont vu le jour après le choc dû aux conséquences de la seconde guerre mondiale ; faut-il attendre l'issue de la guerre en Ukraine pour voir se dessiner un nouvel ordre mondial ;

CONCLUSION

Pour conclure, nous pouvons dire que nous sommes tous témoins et nous reconnaissons que cette organisation a vieilli, elle n'est plus le miroir des réalités auxquelles le monde fait face avec ce conflit Russo-Ukrainien ainsi que les autres qui ont eu lieu d'exister depuis que l'organisation des Nations Unies existe.

Les relations internationales actuelles sont très dynamiques, car l'Etat est en train de reconstituer sa souveraineté et renforcer ses capacités de résistance dans le but d'influencer la politique internationale. De ce fait, les Etats forts, par rapport à leur société, seraient davantage en mesure d'imposer leurs préférences de politique étrangère.¹⁴

Il y'a énormément des raisons qui rendent plus que jamais nécessaire une réforme drastique des Nations-Unies, réforme que l'on a souvent tendance à réduire à une réforme du Conseil de sécurité, alors qu'il faudrait, dans le même temps, envisager la réforme des opérations de maintien de la paix, de la bureaucratie onusienne et du rôle de l'ONU en matière de développement économique et social.

Aborder la question de la réforme de l'organisation des Nations-Unies que sur le plan structurel, ou fonctionnel ce serait faire du structuro fonctionnalisme. Il nous faut une approche systémique qui intègre l'environnement interne et externe au système international. Les influences endogènes et exogènes au système influenceront inexorablement sur chaque élément dans sa mobilité fonctionnelle.

Nous pensons que l'organisation des Nations-Unies mérite des réformes appropriées et approfondies.

Appropriées : en ciblant les organes tel que le conseil de sécurité, cela permettra de régler certains problèmes à la source comme celui de la représentativité des États. Nous ne voulons pas des participations figuratives sans répartition des pouvoirs !

Approfondies :

Cette réforme n'est pas impossible même si elle a toujours paru ainsi. Ce qui a été impossible ou ce qui a semblé l'être hier peut brutalement devenir possible demain. Il faut tout de même une transformation des circonstances.

En ce qui concerne l'ONU, cette transformation des circonstances requiert deux conditions :

¹⁴ Jean Berchmans LABANA, *La politique étrangère*, éd. CEPAS, Kinshasa, 2020, p.67.

- **une volonté déterminée des trois colosses** (Etats-Unis, Russie et Chine) de réformer l'ONU : les trois poids lourds du système mondial demeureront longtemps les acteurs-clefs de la géopolitique planétaire ; aussi longtemps que le système international s'organisera autour d'Etats souverains et inégaux, ces trois géants conserveront une position privilégiée dans toute ONU, quelles que soient ses structures ;

- **une ligne commune du Sud**, celui-ci se mettant d'accord sur les champions qui le représenteront dans les instances dirigeantes et d'abord au Conseil de sécurité. Mais la guéguerre de positionnement des légitimes représentants du bloc du Sud.

Si ces deux conditions sont réunies, une alliance pour la réforme de l'ONU peut se nouer entre les trois colosses et le Sud, l'Europe étant la cible et la victime de cette réforme. Cependant, le Royaume-Uni et la France ne disposent-ils pas d'un droit de veto sur toute réforme de l'ONU ?

En même temps comment le veto de deux anciennes grandes puissances tiendra-t-il devant l'union des acteurs les plus dynamiques de la planète ?

Les procédures dépendent des rapports de force, elles ne peuvent être des verrous absolus dans un monde en changement profond.

L'Europe - à la fois l'Union européenne et ses Etats membres - doit vraiment s'interroger sur l'avenir de l'ONU et sur sa place en son sein. Si l'Europe n'anticipe pas, elle pourrait être le bouc émissaire idéal et la grande perdante de la réforme.

La gouvernance planétaire est difficile à matérialiser, mais son développement est inévitable. L'ONU en sera sinon le lieu exclusif, au moins un rouage essentiel. L'ONU devra à la fois tenir compte des grands équilibres mondiaux, en clair, faire une place aux grands du Sud et respecter les principes démocratiques.

Cependant, la dissolution n'est pas envisageable parce qu'il faut qu'il y est une structure où les États peuvent se parler ensemble sur le plan international. Au regard des crises récurrentes que traverse le monde et l'incapacité des Nations-Unies d'apporter des solutions idoines, la réévaluation des objectifs de départ vaut son pesant d'or. C'est le lieu de rappeler qu'il n'existe pas d'autorité supranationale habilitée à veiller au respect du droit international. Mais cet état de choses, propre à la société internationale, n'exonère pas les Etats de se soumettre aux règles dudit droit. C'est ainsi qu'en cas de délit international, l'Etat qui en est auteur est obligé de réparer le dommage causé.¹⁵

¹⁵ Jean-Bosco MAMBA wa NGINDU, D., *Relations internationales contemporaines*, Ed. IFASIC/Kinshasa, 2010, p.227.

Selon Poutine, les objectifs fixés par les États membres des Nations-Unies sont impunément violés par les États-Unis d'Amérique. Le droit de veto constitue aussi une pesanteur au bon fonctionnement des Nations Unies, et mérite qu'il soit redéfini au vu de l'évolution géostratégique actuelle.

La paix du monde est plus que menacée. Il est temps qu'un nouvel ordre mondial s'instaure, si cela pourrait passer par la création des institutions multilatérales à visage humain, le monde n'a pas de choix.

BIBLIOGRAPHIE

1. ARON, A., *Paix et guerres entre les nations*, Paris, Ed. Calmann levy, 1962.
2. BERTIN Beya, M., *L'Etat-nation à l'épreuve de la mondialisation*, harmattan, 2012.
3. DANIEL BASELE Antoine, *Concert des nations*, Ed. Collection 258, 2005.
4. Diur KATOND G., *Glossaire des grands problèmes politiques internationaux contemporains*. Memo 2013.
5. LABANA LASAY'ABAR Jean Berchmans, *Politique étrangère*, Ed CEPAS, Kinshasa, 2020.
6. MAMBA wa NGINDU D. Jean-Bosco, *Relations internationales contemporaines*, Ed. IFASIC, Kinshasa, 2010.
7. MOVA S. Henry, *La science des Relations Internationales*, Ed. Harmattan, 2015.